

République Française

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 7 mai 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie – YBERT Valéry – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie – VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa – GRINCOURT Vincent – LECOEUR Maurice.

**Absents excusés :**

POZZO Maryvonne.

THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

**Absente :** LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**

FOSSEY Flavie.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés publics

**Autoriser M. Le Maire à recruter l'Agence Technique Départementale des Marais (ATDM) comme maître d'œuvre pour les travaux de réfection de voirie communale 2024 et autoriser M. Le Maire à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises - Délibération n° DEL2024-05-01**

M. Le Maire donne la parole à son adjoint, délégué aux travaux et à l'environnement, M. Pascal GIAVARINI.

Il propose aux conseillers de retenir l'Agence Technique Départementale des Marais (ATDM) comme maître d'œuvre pour les travaux de réfection de voirie communale 2024 et présente aux conseillers l'avant-projet (février 2024), estimation détaillée de ces travaux, transmis par l'Agence Technique Départementale des Marais (ATDM).

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, L'Avant-projet des travaux de réfection de voirie communale 2024 transmis par l'Agence Technique Départementale des Marais,

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au maire, délégué aux travaux et à l'environnement,

Après en avoir délibéré,

République Française

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

## DECIDE

- ☞ **Article 1er :** de retenir l'Agence Technique Départementale des Marais (ATDM) comme maître d'œuvre pour les travaux de réfection de la voirie communale 2024 ;
- ☞ **Article 2 :** de faire faire les travaux de réfection de la voirie communale 2024 aux endroits suivants :
- Sainel,
  - Rue du Pré Carré,
  - Burguefer,
  - Fontenay (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> sections)
- pour un montant de travaux estimé à 62 430,71 € HT (74 916,85 € TTC) conformément au projet joint à cette délibération ;
- ☞ **Article 3 :** que les crédits sont prévus au budget principal commune 2024, à l'opération n°115 « Travaux Voirie Communale » ;
- ☞ **Article 4 :** d'autoriser M. Le Maire à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises ;
- ☞ **Article 5 :** d'autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives se rapportant à ce dossier.

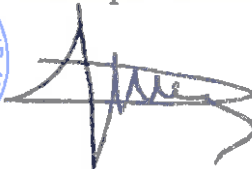
Adoptée à la majorité des votants  
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 16 mai 2024,

La Secrétaire de Séance,  
Flavie FOSSEY



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.